

CABINET Direction des Sécurités Bureau des élections et de la représentation de l'État

Affaire suivie par : Coralie DUBOIS Téléphone : 04 67 61 63 59 Mél : coralie.dubois@herault.gouv.fr

Montpellier, le 11 août 2023

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2023.08.DS.0513

portant renouvellement des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans la commune de Clapiers

Le préfet de l'Hérault Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11;

VU le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Hugues MOUTOUH en qualité de préfet du département de l'Hérault;

VU les propositions du maire de la commune de Clapiers;

VU l'arrêté préfectoral n°2020-I-1323 du 5 Novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de Clapiers ;

Considérant qu'il convient de renouveler les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal;

SUR proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet de la Préfecture de l'Hérault;

ARRÊTE:

Article 1er: L'arrêté préfectoral n° 2020-I-1323 du 5 Novembre 2020 susvisé est abrogé.

<u>Article 2</u>: Pour la commune de Clapiers sont désignés, jusqu'au prochain renouvellement intégral des conseillers municipaux, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales les personnes suivantes :

| Liste: Clapiers 2020, la passion d'agir ensemble | |
|--|------------------|
| Titulaires : | Suppléant(e)s : |
| Annie CHAYRIGUES | Gérald SILVESTRE |
| Monique BARON | Clotilde SABOT |
| Guy MARTRE. | Guillaume BUREL |

| Liste: Ensemble et autrement à Clapiers | | |
|---|--------------------|--|
| Titulaires : | Suppléant(e)s : | |
| Michel CHASTAING | Jean-Jacques LACOR | |
| Faouzia DAHMANE | Fatiha FORT | |

<u>Article 3</u>: La sous-préfète, directrice de cabinet de la préfecture, et le maire de la commune de Clapiers, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Le préfet

Pour le Préfet et par délégation La directrice des sécurités

Béatrice FADDI